



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale
30 novembre 2007
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 3^e séance

Tenue au siège, à New York, le Lundi 8 octobre 2007, à 15 heures

Présidente : M^{me} Lintonen (Finlande)

Sommaire

Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-53143 (F)



La séance est ouverte à 15 heures.

Débat général (suite)

1. **M. Ngyuen Tat Thanh** (Viêt Nam) estime que malgré les progrès remarquables enregistrés dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, les déséquilibres et les inégalités restent sensibles à l'échelle mondiale. L'extrême pauvreté, les épidémies, la pollution de l'environnement, les catastrophes naturelles et les changements climatiques font peser de graves menaces sur la vie humaine. Pour que ces problèmes pressants puissent être résolus et que les Objectifs puissent être atteints dans les délais convenus à l'origine, il est grand temps que s'instaure un effort concerté de coopération internationale sur un large éventail de questions, y compris l'environnement le commerce et le financement du développement.

2. Sa délégation se félicite du fait que la communauté internationale accorde l'attention qu'il mérite à l'impact des changements climatiques sur les perspectives de développement, comme en témoigne la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques convoquée le 24 septembre 2007 sur ce sujet par le Secrétaire général. L'avenir est entre nos mains : faire preuve de l'autorité nécessaire face aux changements climatiques; poursuivre le débat thématique informel engagé par le Président de l'Assemblée générale sur le défi mondial que représentent les changements climatiques; et organiser par ailleurs d'autres manifestations sur ces questions.

3. Son pays est pleinement conscient des liens fondamentaux qui existent entre les questions de la sécurité énergétique, des changements climatiques et du développement économique durable, et il est bien parti pour atteindre ses objectifs à l'égard des changements climatiques conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto de cette convention. Fidèle à son engagement envers l'élaboration de claires stratégies climatiques nationales et internationales à long terme définissant des objectifs et offrant appui et encouragements aux milieux d'affaires, son pays espère que la treizième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre et la troisième réunion des parties au Protocole de Kyoto, qui doivent se tenir à Bali en décembre 2007, permettront de réaliser une percée et de définir

des approches pratiques pour une collaboration face aux changements climatiques.

4. Il rappelle la position soutenue de longue date par sa délégation en faveur d'un commerce international juste et transparent où les avantages comparatifs des pays en développement ne seraient pas minés par le caractère arbitraire et abusif d'obstacles non tarifaires ou autres. Il importe d'accorder pleinement un traitement spécial et différentiel aux pays en développement et, en particulier, aux pays à faible revenu et aux pays les moins avancés. De même, sa délégation recommande instamment l'élimination de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et préconise un meilleur accès aux marchés pour les biens et les services des pays en développement et la facilitation des transferts de technologie et de connaissances vers ces pays. Il faut briser l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha si l'on veut parvenir à un accord sur un programme de développement véritablement significatif.

5. S'agissant de la question du financement du développement, les niveaux de l'APD sont en baisse, et ce financement reste soumis à des conditionnalités, malgré les engagements pris par les pays donateurs d'affecter 0,7% de leur PNB au développement et les engagements contenus dans le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement. Autrement dit, l'Organisation des Nations Unies et tous les États membres doivent redoubler d'efforts pour accroître leur aide au commerce et créer des mécanismes de financement d'un type nouveau. À ce propos, sa délégation attend avec intérêt le prochain Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

6. La Deuxième Commission doit placer le développement au centre du programme de l'ONU et faciliter un partenariat renforcé axé sur des résultats concrets, conformément aux Conclusions du Sommet mondial de 2005. L'Organisation des Nations Unies devrait être la première à préconiser et à garantir un système commercial multilatéral plus ouvert, plus prévisible et plus équitable. C'est pourquoi sa délégation attache une grande importance à la restructuration et à la revitalisation des systèmes économique et social des Nations Unies et appuie résolument les initiatives visant à renforcer l'ONU et ses liens avec d'autres institutions multilatérales et commerciales, notamment afin d'accélérer la mise en

œuvre de tous les engagements pris par les gouvernements et, en particulier, ceux concernant l'élimination de la faim et de la pauvreté, le développement durable et le financement du développement. Son pays appuie en outre fortement l'initiative des Nations Unies et collaborera étroitement avec les partenaires pertinents de l'ONU afin d'en faire une réalité au Viêt Nam dans un avenir prévisible.

7. Pour **M. Takasu** (Japon), un souci pour la sécurité humaine, fondé sur l'idée que tout individu a droit à vivre une vie saine, digne et enrichissante devrait guider les efforts en vue de relever les défis que représentent les problèmes mondiaux du développement. L'intérêt d'une telle approche, c'est qu'elle débouche sur un développement équitable pour tous les pays, comme elle l'a fait pour le Japon à l'issue de la Seconde guerre mondiale et les pays d'Asie du sud-est après la crise financière asiatique de 1997-1998.

8. Il convient d'identifier les derniers obstacles qui s'opposent à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et d'y remédier. Sa délégation se déclare encouragée par le fait que le rapport 2007 sur les Objectifs souligne les progrès réalisés dans plusieurs régions, y compris l'Asie, et il cite les statistiques pertinentes à cet égard. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, notamment pour combattre la pauvreté et améliorer les conditions de santé et d'hygiène. Il importe davantage d'honorer les engagements déjà pris que d'en prendre de nouveaux. Pour sa part, le Japon s'efforce de tenir son engagement d'accroître son APD de \$10 milliards entre 2005 et 2009. Cette aide doit contribuer à répondre aux besoins en matière de sécurité humaine et doit se mesurer au changement réel observé sur le terrain.

9. Pour améliorer l'efficacité de l'aide, les pays en développement, auxquels incombe au premier chef la responsabilité de répondre aux besoins essentiels de sécurité humaine, doivent prendre l'initiative et œuvrer pour renforcer leur discipline budgétaire et améliorer leur gouvernance. Les acteurs du développement, notamment les donateurs traditionnels et nouveaux, les fonds verticaux et les fondations privées, doivent travailler de façon transparente et créer des synergies en coordonnant leur aide conformément à la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

10. En Afrique, le développement est d'une importance cruciale pour la réalisation des Objectifs du

Millénaire pour le développement. Alors que nombre de pays africains enregistrent une solide croissance, de nombreux autres se débattent avec les menaces que font peser sur la sécurité humaine la pauvreté, la faim, les conflits et les maladies infectieuses, et n'ont fait que de maigres progrès vers la réalisation de ces Objectifs. Pour que l'Afrique devienne un continent en plein progrès, il faut que sa croissance économique s'accroisse et se maintienne, que la sécurité humaine y soit assurée par la réalisation de ces Objectifs, que la paix et la démocratisation s'y renforcent et que des efforts y soient faits pour remédier aux problèmes de l'environnement et des changements climatiques.

11. Son pays fait des progrès constants dans la réalisation de sa promesse de doubler son volume d'APD à l'Afrique d'ici à la fin de 2007, et cette aide produit des résultats tangibles. En 2008, il accueillera la Quatrième conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, dont on espère qu'elle permettra de mobiliser les connaissances et les ressources de la communauté internationale.

12. L'Examen triennal complet est d'une importance critique pour l'efficacité des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il convient de tenir compte des recommandations du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies en matière de développement, d'aide humanitaire et d'environnement et des débats qui ont lieu au sein de l'Assemblée générale à cet égard. En particulier, il importe d'analyser et d'évaluer soigneusement les résultats des huit programmes pilotes sur le thème « Agissant comme une Organisation des Nations Unies » (“Delivering as one United Nations”). Quant à la présence d'« Une ONU » au niveau des pays, le double rôle des Coordonnateurs résidents du PNUD devrait être clairement défini afin d'améliorer le fonctionnement du système de ces coordonnateurs résidents.

13. Depuis quelque temps, les négociations sur les stratégies de développement se prolongent et se polarisent, notamment pour ce qui est du rapport entre les droits de l'homme et le développement. À cet égard, il tient à souligner que, comme le stipulent les Conclusions du Sommet mondial 2005, on ne peut assurer un développement centré sur l'homme sans reconnaître les liens qui existent entre la paix, le développement et les droits de l'homme et sans poursuivre ces objectifs d'une manière intégrée.

14. À propos des changements climatiques, sa délégation se félicite de la récente convocation de la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques et de la décision du Président de l'Assemblée générale de considérer ce phénomène comme une question prioritaire. Le Japon a proposé à cette réunion que les émissions mondiales de gaz à effet de serre soient réduites de moitié par rapport à leur niveau actuel d'ici à 2050. Il a également proposé que trois principes régissent le cadre d'action sur les changements climatiques à l'expiration du Protocole de Kyoto, en 2012. Premièrement, les principaux responsables de ces émissions doivent participer à ce cadre. Deuxièmement, celui-ci doit être souple, inclusif et divers. Troisièmement, il faut veiller à ce que la protection de l'environnement soit compatible avec la croissance économique, essentiellement par la conception de technologies respectueuses de l'environnement.

15. À cette même réunion, son pays a également proposé l'établissement d'un nouveau mécanisme financier pour aider les pays qui aspirent à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre d'une manière compatible avec leur croissance économique. Sa délégation espère que les travaux de la Deuxième Commission contribueront au succès des négociations, à la Réunion des Parties au Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Bali en décembre 2007. Son pays encouragera également les progrès vers un nouveau cadre sur les changements climatiques au Sommet du G-8 d'Hokaido-Tokyo en 2008 et rendra compte aux Nations Unies des résultats obtenus.

16. **M. Ramzy** (Égypte) dit qu'il est essentiel que les pays fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour renforcer le rôle du système multilatéral international, et principalement des Nations Unies, face aux problèmes du développement. Les engagements déjà pris pour promouvoir le développement doivent être honorés, et il faut que soient rétablies les relations de confiance entre pays développés et pays en développement. Sa délégation voit avec inquiétude les tentatives qui sont faites pour saper le rôle du système des Nations Unies en cherchant à faire face aux problèmes de développement hors du cadre des Nations Unies, au sein de nouvelles instances multilatérales.

17. Si certains pays ont fait des progrès louables vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le

développement, il est clair que pour d'autres, il n'en est rien. C'est pourquoi sa délégation se félicite des diverses initiatives lancées par certains pays en développement et développés pour favoriser la réalisation de ces objectifs, y compris notamment de l'établissement par la Banque islamique de développement d'un fonds spécial à cet effet et de l'appel à l'action du Premier Ministre du Royaume-Uni pour que les pays développés honorent leurs engagements et forment un partenariat mondial pour que les objectifs convenus soient atteints d'ici à 2015.

18. Les préparatifs en cours de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, prévue à Doha en 2008, qui aura pour objet d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, donnera un élan aux efforts déployés à la présente session de l'Assemblée générale pour faire face aux nouveaux défis qui se sont fait jour depuis la Conférence de Monterrey. Les délibérations devraient permettre une honnête évaluation de l'état d'application du Consensus; une claire détermination des défis et des obstacles actuels et nouveaux, compte tenu des pratiques optimales et des leçons tirées; et un examen approfondi des initiatives proposées. Les participants devraient orienter leurs accords vers une mise en œuvre effective des mesures préconisées.

19. Il note avec inquiétude que les projections actuelles prévoient une diminution des ressources nécessaires pour atteindre les objectifs convenus à l'échelle internationale et un renforcement des tendances à l'allocation des ressources par le biais de projets extrabudgétaires et d'affectations spéciales. Cette tendance va à l'encontre du multilatéralisme et du principe de responsabilité nationale et de respect des priorités nationales en matière de développement.

20. Sa délégation recommande instamment la reprise du Cycle de Doha. Les participants devraient se pencher sur les questions qui restent à régler, telles que celles des subventions agricoles et de l'accès aux marchés pour les produits de base non agricoles et les services commerciaux, de manière à parvenir à un accord équilibré tenant compte des intérêts des diverses parties et évitant l'application de deux poids deux mesures.

21. Les efforts menés jusqu'ici pour réformer le système financier international n'ont pas permis de réaliser de progrès sensibles. Les institutions en cause, en particulier le Fonds monétaire international (FMI) et

la Banque mondiale, se doivent d'adapter leurs méthodes de travail aux situations observées aux échelons national et international. Il leur faut renforcer leur rôle en mettant en œuvre des mesures propres à assurer une bonne gouvernance interne, l'efficacité, la transparence et la responsabilité. Pour agir de façon plus démocratique, le FMI et la Banque mondiale doivent permettre aux pays en développement de se faire mieux entendre et de participer davantage à la prise de décisions économiques internationales.

22. L'impulsion accrue donnée à l'adoption de mesures significatives pour combattre les changements climatiques suscite de grands espoirs. En même temps, on risque le désenchantement et des conséquences négatives pour l'avenir de l'humanité si l'on ne parvient pas à un accord sur les enjeux écologiques mondiaux dont il sera question à la prochaine conférence de Bali. Les pays en développement, et notamment l'Égypte, réclament une action collective internationale pour relever les défis en question. Ces pays ont besoin d'aide pour pouvoir jouer un rôle efficace et s'adapter aux effets des changements climatiques. Il réaffirme le rôle crucial que joue la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en tant que principal instrument susceptible de répondre à ce problème sur le plan international.

23. Malgré la lenteur des progrès du renforcement du Conseil économique et social, sa délégation se félicite de la convocation à Genève du Forum pour la coopération en matière de développement et de la décision du Conseil de convoquer une Réunion ministérielle annuelle d'examen. Elle espère que ces nouveaux mécanismes se révéleront utiles pour le suivi de la mise en œuvre des accords et des décisions des conférences et sommets pertinents et faciliteront le renforcement du Conseil.

24. Le continent africain, auquel incombent les charges les plus lourdes en matière d'économie, de santé, d'environnement et de besoins humanitaires, est relégué à une place marginale sur la scène économique internationale. Il faut donc des efforts intensifs pour appuyer le développement de ce continent et renforcer les instances établies à cette fin, telles que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA). Les problèmes du développement de l'Afrique devraient faire l'objet d'un point distinct de l'ordre du jour de la Deuxième Commission, parallèlement aux consultations axées principalement

sur l'appui au NOPADA au sein de l'Assemblée générale.

25. Les problèmes des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des pays sortant de conflits devraient faire l'objet d'une attention particulière. Les besoins des pays à revenu intermédiaire méritent également une attention particulière; à ce propos, la convocation de conférences sur les pays à revenu intermédiaire offre de précieuses possibilités de traiter diverses questions pertinentes.

26. Sa délégation exhorte tous les États membres à aider à renforcer le rôle de la Commission du développement social, principale instance des Nations Unies traitant des questions importantes de développement dans un cadre d'ensemble fondé sur les piliers économique, social et environnemental du développement durable.

27. La conduite d'Examens triennaux complets des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies s'est révélée bénéfique. Sa délégation espère que toutes les parties intéressées s'emploieront à renforcer ce processus, afin que ces activités confirment le rôle de l'Organisation face aux priorités et aux aspirations des populations de ses États membres.

28. L'Égypte a apporté une contribution positive aux consultations intergouvernementales sur les recommandations contenues dans le rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies, et estime qu'il faut une approche intégrée qui concilie les priorités de toutes les parties, respecte le principe de l'autorité nationale et les stratégies nationales de développement et évite la polarisation.

29. En conclusion, il exhorte les délégations à ne ménager aucun effort pour améliorer les conditions de vie des millions d'êtres qui aspirent au droit au développement, à un meilleur avenir et à moins de souffrance. À cet égard, il adresse une mise en garde contre le danger d'adopter un langage général n'ajoutant rien ou de revenir à un langage qui ne tienne pas compte des nouvelles réalités.

30. Pour **M. Benmellouk** (Maroc), les négociations en vue d'un régime concernant les changements climatiques après 2012 nécessitent que l'on parvienne à un accord équilibré conciliant la nécessité de

combattre le réchauffement climatique, des responsabilités communes mais différenciées et les impératifs de développement économique et industriel des pays du Sud. La Réunion de haut niveau convoquée par le Secrétaire général et les délibérations de l'Assemblée générale ont mis en lumière l'urgence d'une action collective pour parvenir à un tel accord.

31. À propos du renforcement du partenariat mondial pour le développement, il estime que le renforcement de la coopération au développement est un besoin vital si l'on veut faire face aux enjeux internationaux actuels. La tendance décourageante à la baisse de l'APD montre que les promesses, les engagements et les \$150 milliards nécessaires à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement sont loin d'être réalité.

32. Par ailleurs, l'impasse dans laquelle se trouve le Cycle de Doha a encore accentué la baisse de l'APD. Face à la montée du protectionnisme, les perspectives d'exportations des pays en développement sont en recul. Les États membres et les partenaires au développement devront tirer parti des prochaines manifestations, telles que le suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, qui doit se tenir à Doha en 2008, pour réactiver le partenariat mondial créé à Monterrey, insuffler une vie nouvelle à la coopération internationale et renouveler les espoirs des pays d'atteindre leurs objectifs de développement, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement.

33. Il insiste sur la nécessité d'une évaluation du Consensus de Monterrey; de nouveaux moyens de le renforcer, y compris par le biais de nouveaux marchés; et d'une nouvelle réflexion sur les sources de financement novatrices, telles que le Mécanisme international d'achat de médicaments (UNITAID). Sa délégation appuie pleinement la proposition du Royaume-Uni de tenir un sommet sur les progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et est résolue à mobiliser l'appui nécessaire pour combattre la pauvreté à travers le monde, dans un esprit de solidarité internationale. Nombre de pays, ont vu leurs chances d'atteindre ces objectifs s'évaporer; privés des ressources promises pour concevoir la stratégie nationale nécessaire, beaucoup de pays de l'Afrique subsaharienne ont pris un mauvais départ dans la poursuite ne serait-ce que de l'un de ces objectifs.

34. L'Examen triennal complet des activités opérationnelles de développement est d'un intérêt particulier pour la Commission et coïncide avec le processus en cours sur la cohérence des activités des Nations Unies en matière de développement, d'environnement et d'aide humanitaire. Pour l'avenir, le difficile sera de donner suite aux réformes actuellement en cours. En effet, il reste encore beaucoup à faire pour assurer le type de cohérence et de coordination qui devrait permettre au système de répondre plus efficacement aux besoins des pays bénéficiaires. La grande difficulté sera d'améliorer la prévisibilité, la stabilité et la fiabilité du financement, de manière que les programmes de coopération puissent s'aligner sur les stratégies nationales de développement. Il importe que toutes les parties fassent un effort concerté dans ce sens.

35. Le Maroc est favorable à la convocation d'une conférence des Nations Unies pour promouvoir la coopération sud-sud, afin d'étudier les possibilités d'une coopération sud-sud et d'une coopération triangulaire.

36. **M^{me} Jahan** (Bangladesh) souligne que si la croissance sans précédent de l'économie mondiale a suscité un développement significatif, quoique inégal, dans nombre de pays en développement, les pays les moins avancés restent bloqués au bas de l'échelle. Certains d'entre eux ont même régressé. Les pays les moins avancés ne pourront atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement sans bénéficier d'une attention particulière de la part de la communauté internationale, conformément aux engagements énoncés dans le Programme d'action de Bruxelles.

37. Le flux négatif net de ressources financières des pays en développement vers les pays développés a plus que triplé depuis 2000; pour la première fois, l'Afrique subsaharienne a enregistré une sortie nette, faisant de ce transfert négatif vers les pays en développement un phénomène mondial. Les pays en développement détiennent 70% du total de réserves en devises, qui restent pratiquement inutilisées, ce qui les force à emprunter à des taux d'intérêt très élevés pour financer leur développement. La communauté internationale doit réformer ce système et mettre en place un mécanisme qui permette aux pays les moins avancés d'emprunter sans intérêts en s'appuyant sur leurs réserves.

38. Il faut mettre fin à cette forte distorsion du système commercial actuel qui pénalise les pays les moins avancés. Elle en appelle à la conclusion rapide du Cycle de Doha, qui doit tenir ses promesses de développement et offrir un accès hors taxe et exempt de quotas à tous les produits des pays les moins avancés. Elle se réjouit de l'offre faite dans cet esprit par certains pays du Sud et exhorte d'autres pays en développement à faire de même. Le Système mondial de préférences commerciales pour les pays en développement a besoin d'être renforcé, et les coûts de l'ajustement doivent être pleinement compensés. Le renforcement des capacités commerciales des pays les moins avancés est d'une importance critique. Il faut internationaliser immédiatement l'Initiative Aide pour le commerce afin d'aider les pays les moins avancés à surmonter leurs difficultés au niveau de l'offre. La prompt adoption de mesures tendant à libéraliser le marché pour les prestataires de services en vertu du Mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services permettrait de répondre à l'énorme problème du chômage dans les pays les moins avancés.

39. Face aux maigres progrès réalisés depuis la Conférence internationale sur le financement du développement, il importe que la communauté mondiale accentue ses efforts en vue d'honorer les engagements financiers pris à Monterrey; à ce propos, la Conférence de suivi de 2008 offre une lueur d'espoir. Le problème posé par les niveaux actuels et prévus d'APD vers les pays en développement, qui restent nettement en deçà de l'objectif de 0,2% et qui souffrent d'une distribution inéquitable, doit être traité de toute urgence. Par ailleurs, l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM), qui est à saluer, ne saurait suffire; c'est l'ensemble de l'encours de la dette des pays les moins avancés qui devrait être annulé immédiatement. Une aide au développement fondée sur des dons permettrait d'éviter la résurgence de dettes intenable.

40. Il faut que le régime post-Kyoto repose sur des objectifs de réduction des émissions plus réalistes et légalement contraignants. Il importe également que des engagements concrets soient pris afin de permettre aux pays les moins avancés de faire face à leurs besoins d'adaptation, et que les réfugiés climatiques bénéficient d'une protection adéquate. L'accès à l'énergie, en particulier à des énergies renouvelables, à des prix abordables est essentiel si l'on veut que les pays les moins avancés atteignent les Objectifs du

Millénaire pour le développement et les autres objectifs de développement convenus à l'échelle internationale. En ce qui concerne le système financier mondial, les mesures visant à accroître les quotes-parts de certains pays ne permettent pas de redresser suffisamment le déséquilibre du nombre de voix au FMI; la nouvelle formule d'établissement des quotes-parts doit favoriser les pays les moins avancés, qui ont besoin de faire entendre leurs voix au sein des institutions de Bretton Woods.

41. L'examen triennal complet de 2007 offrira une occasion idéale de calibrer les questions relatives à la réforme du système des Nations Unies. Un mécanisme efficace de suivi et d'évaluation est également essentiel à la réalisation des objectifs assortis d'échéances fixés lors du Sommet du Millénaire. La Commission devrait jouer un rôle clé à cet égard.

42. **M^{me} Blum** (Colombie) déclare que son pays est fermement attaché à des politiques de développement humain, social et économique et au développement d'une société fondée sur l'esprit d'entreprise plutôt sur des monopoles d'État ou privés. C'est ce qui explique que son gouvernement se soit engagé dans des efforts visant à promouvoir un État démocratique, non pléthorique et efficace et un secteur privé florissant et socialement responsable. Les buts fixés au titre de sa Politique de sécurité démocratique – qui sont plus ambitieux que les Objectifs du Millénaire pour le développement – lui ont permis de progresser dans la lutte contre le terrorisme, la protection des droits de l'homme et les réalisations sociales.

43. La croissance économique de la Colombie est passée de 4% durant la période 2004-2006 à 7,6% durant le premier semestre de 2007, grâce à l'expansion de la demande intérieure et à l'accroissement de l'investissement. Le Gouvernement a mis en œuvre une politique budgétaire responsable, fondée sur des dépenses publiques durables, pour maintenir ces résultats. La pauvreté a été ramenée d'environ 60% en 2002 à 45% en 2006, et le Gouvernement cherche à la faire tomber à moins de 15% d'ici à 2010; le chômage, qui dépassait 20% en 2000, est tombé à 10,6% en août 2007; le revenu par habitant a presque doublé; l'affiliation des travailleurs à la sécurité sociale a augmenté de 40%; et le coefficient de Gini, qui illustre la répartition des revenus, s'est amélioré pour la première fois depuis des dizaines d'années.

44. Si les pays sont responsables au premier chef de leur développement, ils ont néanmoins besoin de l'appui de la communauté internationale, et le programme de la Commission offre une nouvelle possibilité de renforcer l'engagement de l'Assemblée générale à cet égard et de mieux axer cet engagement sur l'action. Malgré les efforts des pays en développement pour ouvrir leur commerce, les distorsions des marchés internationaux empêchent la consolidation d'un système équitable et transparent si nécessaire, face à la mondialisation. Elle souligne la nécessité de mettre en place des mécanismes pour surmonter les obstacles à l'heureux aboutissement du Cycle de Doha, qui devrait garantir aux pays en développement un accès plus large aux marchés internationaux.

45. Le système de coopération multilatérale ne doit pas défavoriser les pays à revenu intermédiaire mais plutôt leur accorder un volume suffisant d'APD et d'autres formes d'aide pour combattre la pauvreté et poursuivre leur développement. De nouvelles ressources internationales prévisibles sont nécessaires à un partenariat mondial pour le développement. La Colombie appuie également la proposition relative à la proclamation d'une deuxième Décennie de l'élimination de la pauvreté, qui pourrait jeter les bases de nouvelles stratégies dans ce domaine.

46. L'Examen triennal complet mérite, lui aussi, une attention particulière. Le débat sur l'amélioration de la cohérence et de l'efficacité du développement devrait se concentrer sur le renforcement des capacités nationales afin d'aider les pays à passer de l'aide humanitaire au développement et à assumer leur responsabilité nationale. Sa délégation préconise une meilleure coordination entre les gouvernements et les institutions du système des Nations Unies afin de faire en sorte que ces dernières respectent pleinement la souveraineté des pays et ajustent leurs activités en fonction des priorités nationales.

47. Sur la question des changements climatiques, la Colombie, du fait de ses conditions géographiques et climatiques particulières, demande un engagement plus ferme de la communauté internationale afin d'aider les pays en développement à faire face à leurs besoins d'adaptation. Ces pays ont un besoin urgent d'appui financier et de transferts de connaissances et de technologie pour les aider à mener à bien leurs activités volontaires de lutte contre ces phénomènes. La Colombie a besoin de l'appui de la communauté

internationale pour sont "Programme de familles gardiennes des forêts», qui vise à combattre la destruction des forêts tropicales et les cultures illicites. L'oratrice demande instamment à l'Assemblée générale de promouvoir une conscience plus profonde de l'importance des forêts tropicales pour la stabilisation du climat à travers le monde. Enfin, sur la question des sources d'énergie renouvelables, son pays a fait des progrès importants dans la production de combustibles à partir de la canne à sucre et du palmier sans entraîner de risque pour la sécurité alimentaire.

48. **M. Liu Zhenmin** (Chine) estime que la communauté internationale et, en particulier, les pays développés, doivent tenir leurs engagements en augmentant l'APD – qui a diminué en 2006 – en réduisant ou annulant la dette des pays en développement, en ouvrant leurs marchés et en favorisant les transferts de technologies, afin de permettre à ces pays de surmonter les obstacles à leur développement. L'architecture économique internationale doit tenir compte des changements survenus dans le paysage international et permettre aux pays en développement de mieux se faire entendre, afin que s'instaure un ordre économique international plus juste.

49. Les efforts de mobilisation de ressources financières pour le développement doivent s'intensifier. Il faut prendre des mesures pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et pour intégrer les actions des gouvernements et celles du secteur privé. Il importe que la communauté internationale aide au renforcement des capacités dans les pays en développement, afin que ceux-ci puissent mobiliser des fonds et éviter les risques financiers. La Conférence internationale de suivi de 2008 sur le financement du développement offre une occasion idéale à cet égard. Le système commercial multilatéral doit être équitable, ouvert et non discriminatoire, et les parties en cause se doivent d'abolir le protectionnisme, de supprimer les barrières commerciales, d'instaurer un système commercial équitable et concurrentiel et d'éviter de politiser les problèmes commerciaux. Il demande une prompt conclusion du Cycle de négociations de Doha et espère que les principaux pays développés feront preuve de souplesse sur certaines questions telles que la réduction des subventions.

50. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre les changements climatiques, qui est, en fin de compte, un

problème de développement, étroitement lié à la croissance économique et au développement durable. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et son Protocole de Kyoto doivent rester le principal mécanisme de lutte contre ce problème, sur la base de responsabilités communes mais différenciées. Il appartient aux pays développés de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'offrir aux pays en développement une aide financière afin que ceux-ci recherchent un développement propre, et aux pays en développement, à leur tour, de ralentir le rythme de leurs émissions de gaz à effet de serre. L'Organisation des Nations Unies a un rôle prépondérant à jouer dans ce domaine.

51. Il conviendrait d'établir un mécanisme de suivi et d'évaluation de la coopération internationale au développement pour la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement, tandis que les Examens triennaux complets devraient fournir des indications sur les domaines prioritaires du développement dans les années à venir. Les activités opérationnelles devraient bénéficier d'une aide universelle, volontaire et sous forme de dons.

52. La Chine a connu un développement économique rapide et a accru son aide aux pays en développement. Aujourd'hui, elle applique cinq grandes mesures qui visent à favoriser le développement accéléré des pays en développement, ainsi que des accords conclus au Sommet de Beijing sur le Forum sur la coopération sino-africaine. En sa qualité de plus grand pays en développement du monde, la Chine se heurte à de nombreuses difficultés, telles que de faibles niveaux de vie, un développement inégal et la montée de pressions environnementales. Son approche scientifique du développement place la population en premier et vise un développement généralisé, coordonné et durable. Elle accorde beaucoup de sérieux à la qualité et à la sécurité des produits et a renforcé la confiance des consommateurs.

53. Son pays a lancé son Programme national sur les changements climatiques et s'efforce d'améliorer son efficacité énergétique. Pour faire face au déséquilibre des paiements internationaux, les autorités ont entrepris d'ajuster la structure de l'économie, de développer la demande intérieure et de réduire les mesures économiques préventives. La Chine s'en tient aussi fermement à une nouvelle stratégie d'industrialisation axée sur la haute technologie, des rendements économiques élevés, une faible

consommation de ressources, une faible pollution de l'environnement et le plein développement de son potentiel de ressources humaines. Son but est de promouvoir une saine interaction entre le système économique et social, le système naturel et écologique et le développement intégré de l'économie et de la société, ainsi que sur une valorisation harmonieuse de sa population.

54. **M. Tarragô** (Brésil) fait observer que si l'économie mondiale a accusé une croissance et une stabilité extraordinaires au cours des dix dernières années, croissance n'est pas nécessairement synonyme de développement. L'un des grands défis à relever par l'Organisation des Nations Unies est de veiller à ce que les bienfaits de la croissance s'étendent à toutes les nations et à toutes les couches de leurs populations. De nombreuses tentatives ont été faites pour relever ce défi au cours des 60 dernières années, y compris à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement tenue à Rio de Janeiro en 1992 et, plus récemment, avec l'établissement des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il incombe à la communauté internationale de tirer parti de cette période exceptionnellement favorable pour créer un contexte économique et politique propice à la réalisation de ces objectifs selon le calendrier convenu. Malgré les récentes percées concernant le développement durable, il reste encore beaucoup à faire pour que ces objectifs deviennent réalité.

55. Le développement n'a de sens que s'il réduit la pauvreté et les inégalités de distribution des revenus. Par conséquent, pour être couronné de succès, le Cycle de Doha devrait inclure l'élimination ou un abaissement substantiel des barrières et des subventions aux produits agricoles, afin que les pays en développement puissent faire plein usage de leurs avantages comparatifs. Le Programme de Doha pour le développement place l'agriculture au centre des négociations car les distorsions qui caractérisent le commerce mondial des produits agricoles sont la conséquence des politiques des pays industrialisés qui soutiennent les inefficacités de leur agriculture.

56. Les difficultés financières sont liées notamment aux troubles récents qui, pour la première fois, ont vu le jour dans les économies développées et non pas sur les marchés émergents. Une solide croissance dans les pays en développement limiterait le ralentissement attendu de l'économie mondiale. Les institutions financières internationales se doivent de tenir compte

du poids accru des pays en développement et d'accroître le nombre de voix accordé à ces pays.

57. La Conférence internationale de suivi de Doha devrait examiner les éléments nouveaux, notamment le succès du lancement de mécanismes financiers novateurs tels que « Action contre la faim et la pauvreté » lancé par le Brésil, le Chili, l'Espagne et la France. La Conférence de suivi de Doha devrait également prendre en compte l'insuffisance des niveaux et le manque de prévisibilité de l'APD, la précarité de l'harmonisation entre les donateurs, l'importance accrue des envois de fonds des travailleurs émigrés et la question de l'inclusion de l'annulation de la dette comme élément de l'APD.

58. L'action internationale sur les changements climatiques devrait se concentrer sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et suivre les deux principes fondamentaux du Protocole de Kyoto : les plus lourdes responsabilités historiques des pays développés et la plus grande vulnérabilité des pays en développement. Un certain nombre de pays en développement ont apporté une importante contribution à l'atténuation de ce problème.

59. Le Brésil a réduit le déboisement de moitié au cours des deux dernières années et a l'une des matrices énergétiques les plus propres du monde. Le succès d'un projet fondé sur les biocarburants a permis de créer des emplois et d'accroître les revenus et la consommation alimentaire dans les zones rurales. Le Brésil a proposé des incitations financières positives pour réduire les émissions causées par le déboisement dans les pays en développement et a offert d'accueillir à Rio en 2012 une Conférence pour faire le bilan de 12 ans d'action.

60. Soulignant l'importance de la coopération Sud-Sud, il annonce que l'Inde, le Brésil et l'Afrique du Sud (IBSA) ont créé le Fonds IBSA, qui finance actuellement des projets en Guinée-Bissau et en Haïti. Le Brésil a entrepris un large éventail de projets de coopération avec des membres de la Communauté des pays de langue portugaise, en Afrique et en Asie et dans nombre de pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

61. La coopération technique du Brésil n'est pas une aide liée et comprend généralement l'affectation de consultants et de techniciens, une formation, le renforcement de capacités et la fourniture d'équipements. Le Brésil a entrepris des projets de

coopération triangulaire avec les Etats-Unis, le Canada et la Norvège dans certains pays en développement.

62. La coopération Sud-Sud sert de complément aux flux traditionnels d'assistance technique et doit être considérée séparément. C'est pourquoi le Brésil appuie la proposition de l'Argentine de tenir une nouvelle conférence des Nations Unies sur ce sujet à Buenos Aires au plus tard en 2009.

63. **M. Al-Fayez** (Arabie saoudite) souligne que son pays a apporté une contribution de quelque US\$ 6 milliards à l'allègement de la dette des pays en développement et des pays les moins avancés. Le développement et l'élimination de la pauvreté sont en fait une responsabilité morale commune à laquelle il convient de consacrer des efforts concertés sans favoritisme ou conditionnalité, afin de réaliser un équilibre économique mondial et de jeter les bases d'un développement économique d'ensemble. La paix est un autre facteur auquel le développement, dont le rythme peut être ralenti par l'instabilité et les conflits, est inexorablement lié. Quant aux efforts consacrés à réformer le système commercial et monétaire international, il importe qu'ils se poursuivent dans le cadre des institutions existantes, et que les pays en développement et les pays les moins avancés s'efforcent également de présenter un front plus uni face aux énormes défis que leur impose la nécessité de réaliser leurs objectifs de développement et de jouer un rôle plus important dans l'économie mondiale. Il est tout aussi essentiel que ces pays bénéficient de conditions équitables pour leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), de l'ouverture des marchés et de la suppression des droits d'exportation frappant leurs produits.

64. Il fait état du rôle fondamental qui incombe à l'Organisation des Nations Unies quand il s'agit de promouvoir la coopération internationale, d'atteindre des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et de veiller à ce que les pays assument la responsabilité de leurs programmes de développement. Autrement dit, les questions de développement économique, de stabilité sociale, d'environnement et de logement, pour n'en citer que quelques-unes, devraient occuper une place importante dans l'échelle de ses priorités. Pour sa part, au cours des 30 dernières années, l'Arabie saoudite a affecté en moyenne 4% de son Produit national brut (PNB), soit US\$ 84 milliards, à l'aide au développement. Par ailleurs, ajoute-t-il, le développement serait plus viable

si l'on maintenait un équilibre entre ses dimensions sociale, écologique et économique.

65. S'agissant des changements climatiques, il fait observer que les politiques sélectives de certains pays industrialisés sont troublantes et que l'utilisation de combustibles fossiles n'est pas la bonne solution; pour sa part, l'Arabie saoudite préconise une ample utilisation de technologies, afin de favoriser une utilisation propre de ces combustibles. L'Arabie saoudite participe activement aux efforts en vue de préserver l'environnement, et a signé les conventions internationales sur ce sujet, y compris le Protocole de Kyoto. Il ne saurait trop insister sur le développement continu de technologies, comme moyen essentiel de résoudre les divers problèmes d'environnement, notamment ceux des changements climatiques, qui appellent une réponse appropriée de tous les pays, conformément à leur responsabilité commune quoique différenciée.

66. En conclusion, il ajoute que la mondialisation doit aller au-delà de l'ouverture des marchés et comprendre un élargissement des possibilités offertes à tous, afin d'assurer une meilleure qualité de vie et de mettre fin à la pauvreté, à l'ignorance et à la maladie. À cet égard, une plus forte coopération Sud-Sud est essentielle à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et devrait être la force qui anime les pays du Groupe des 77 et la Chine.

67. Pour **M. Abushahab** (Émirats arabes unis), le développement est le seul moyen d'assurer la sécurité, la stabilité et la prospérité pour tous les peuples. Sa délégation réitère son appel à toutes les parties prenantes au processus de développement pour qu'elles accélèrent la mise en œuvre de toutes les recommandations et résolutions adoptées lors des conférences et sommets internationaux sur le développement. Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui doit se tenir à la fin de ce mois devrait être un pas dans la bonne direction.

68. En avril 2007, son gouvernement a lancé la Stratégie des Émirats arabes unis – le premier programme de travail ayant force exécutoire pour assurer un développement durable équilibré sur la base d'un train de mesures économiques axé sur un système économique libre et ouvert, l'expansion de la base de la production, l'utilisation efficace des ressources pétrolières, le développement des secteurs non pétroliers et une valorisation des ressources humaines

fondée sur l'égalité des chances en matière d'éducation, de santé, d'aide sociale, d'emploi et de formation pour tous les groupes sociaux. Le secteur privé joue un rôle plus important dans le développement économique, et un contexte plus favorable est en train d'être créé pour l'investissement et les petites entreprises. Les technologies de l'information et de la communication sont utilisées pour la gestion et deviennent plus accessibles au grand public. Les plans nationaux de diversification économique tiennent compte des questions d'environnement, conformément à l'Action 21. Son pays contribue au partenariat mondial pour le développement à travers plusieurs accords économiques bilatéraux, régionaux et internationaux. Une aide financière et en nature est également accordée à de nombreux pays en développement et aux pays touchés par des conflits et des catastrophes naturelles. Son pays a apporté une contribution de plus de US\$ 70 milliards, principalement sous forme de dons, qui sont allés à 95 pays. Les ressortissants étrangers travaillant dans son pays apportent plus de US\$ 22 milliards par an au financement du développement de leurs pays d'origine.

69. **M. Sandino Montes** (Nicaragua) annonce que le Gouvernement de réconciliation et d'unité nationale du Nicaragua a conclu un accord avec le FMI qui permettra au pays de se maintenir sur la voie de la stabilité et du développement. Bien que son gouvernement ait toujours été critique à l'égard des politiques du FMI, qui semblent enrichir quelques pays plutôt que de favoriser le progrès, il a approuvé le programme du FMI pour le Nicaragua.

70. Son gouvernement a également adressé une lettre au FMI pour officialiser l'appel du Nicaragua en faveur d'un surcroît de ressources pour la côte Caraïbe, afin d'aider les peuples Miskito et Mayangna et les communautés d'ascendance africaine et meztizos victimes de l'ouragan Felix. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la consolidation de l'Alternative bolivarienne pour l'Amérique latine et les Caraïbes (ALBA), une action concrète a été entreprise dans les régions dévastées par l'ouragan.

71. L'accord conclu avec le FMI est fondé sur le plan financier et économique du gouvernement pour la période 2007-2010, qui vise à combattre la pauvreté, à créer de la richesse et des emplois et à établir un climat propre à favoriser un investissement étranger optimal et à stimuler la capacité nationale de production. Pour

la première fois, des indicateurs sociaux seront utilisés pour suivre les progrès dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le programme triennal est destiné à faire en sorte que les indicateurs sociaux concernant la scolarisation, la mortalité maternelle et l'approvisionnement en eau potable atteignent certains niveaux. Les objectifs économiques comprennent le maintien et le développement d'un climat de sécurité et de confiance pour faciliter l'investissement étranger et favoriser la création d'emplois. Le Nicaragua affectera également 17,9% de son PIB à la lutte contre la pauvreté.

72. Aux termes d'un Mémoire d'accord entre le Nicaragua et l'Union européenne, €214 millions seront investis au cours des sept prochaines années dans trois domaines importants : la gouvernance et la démocratie, l'éducation, et le développement économique et le climat des affaires.

73. En tant que membre d'ALBA, le Nicaragua a signé divers accords de collaboration qui sont un exemple aussi bien pour les pays donateurs que pour la coopération Sud-Sud en ce sens que la coopération y est fondée sur la notion de solidarité plutôt que d'altruisme. L'investissement dans le développement et la solidarité est essentiel à l'amélioration de la distribution de la richesse.

74. **M. Punkrasin** (Thaïlande) signale que l'année 2007 est celle du dixième anniversaire de la crise financière asiatique. Malgré des réformes économiques et financières rigoureuses, les déséquilibres mondiaux actuels, causés principalement par les déficits des paiements courants des pays développés, font peser de graves menaces sur la stabilité financière mondiale. Les fonds spéculatifs sont un autre facteur de déstabilisation. Les déséquilibres pourraient être lourds de conséquences si le problème n'est pas traité comme il convient avant qu'il ne soit trop tard. Il importe que les institutions financières internationales dispensent leurs conseils de façon plus systématique pour aider à gérer les flux de capitaux et à réduire la volatilité des taux de change. Il serait bon que la Commission joue un rôle plus important dans un débat mondial sur cette question.

75. La réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement est une nécessité urgente qui nécessite l'établissement d'un partenariat mondial. Il appartient aux pays développés d'honorer leurs engagements, notamment en ce qui concerne l'APD. La prochaine

Dialogue de haut niveau sur le financement du développement sera l'occasion de faire le point des progrès accomplis et d'amorcer une action collective. La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pourraient contribuer utilement à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le partenariat mondial ne devrait pas se limiter aux rapports entre États. La Commission devrait servir de moteur à l'établissement d'un véritable partenariat mondial pour le développement en invitant les partenaires à tous les niveaux à veiller à ce que le développement se traduise par un progrès tant pour les pays riches que pour les pays pauvres. La Commission devrait aussi encourager la coopération Sud-Sud afin de favoriser la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs convenus à l'échelle internationale.

76. Le développement durable n'est pas seulement une question d'aide : il importe que les pays en développement puissent s'arracher d'eux-mêmes à la pauvreté. La Commission devrait donc dispenser des conseils afin au moins que les modalités du Programme de Doha pour le développement puissent être arrêtées d'ici la fin de l'année. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) pourrait servir d'instance de discussion et dispenser des conseils et suggérer des options à tous les pays. La Thaïlande est membre actif de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE), qui œuvre pour la création d'une communauté sans frontières d'ici à 2015 et partage les mêmes aspirations mondiales à une croissance et une prospérité durables.

77. **M. Badji** (Sénégal) se félicite de l'intérêt porté par les dirigeants mondiaux à la question des changements climatiques, dont témoignent la récente Réunion de haut niveau organisée à l'initiative du Secrétaire général et le débat à l'Assemblée générale. La recherche de solutions doit tenir compte de l'impératif de réaliser des changements radicaux dans les comportements de tous les jours, pour atténuer fortement les causes du problème, et de l'exigence d'une plus grande attention aux besoins des plus démunis, qui sont les plus menacés. Les initiatives de lutte contre le réchauffement climatique ne peuvent et ne doivent ressortir aux seuls gouvernements, mais doivent aussi reposer sur un partenariat mondial solide consacrant le partage des responsabilités et accordant une grande importance aux besoins des moins bien

nantis. Il s'agit donc de revisiter toute la problématique du développement durable sous le prisme de l'équilibre nécessaire entre les exigences environnementales et le besoin de développement de nos pays. Les deux ne sont pas nécessairement antagoniques et doivent nécessairement être conciliés.

78. Avec l'ampleur des tâches à mener et les moyens que cela requiert, il va de soi que pour les pays moins riches, le combat contre le dérèglement climatique sera difficilement remporté sans un concours précieux sous la forme d'investissements accrus dans la production et l'utilisation d'énergies propres et efficaces et des transferts de technologies appropriées et moins coûteuses. Sous ce rapport, le Sénégal se félicite de l'initiative « MDG Carbon Facility », lancée récemment par le Programme des Nations Unies pour le développement afin de contribuer à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les pays en développement, par la promotion de projets favorables à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le Fonds pour l'environnement mondial et le Mécanisme de développement propre du Protocole de Kyoto devraient également jouer un rôle important en revisitant leur mode de financement dont les pays africains n'ont pas toujours bénéficié de façon équitable.

79. Le monde a les capacités technologiques et le savoir-faire scientifique pour surmonter les problèmes actuels du climat. Il reste donc à espérer que la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la réunion des Parties au Protocole de Kyoto, qui doit se tenir en décembre à Bali, permettront de faire des avancées importantes dans ce domaine. La gestion du climat n'a pas échappé aux nombreux avatars qui empêchent la bonne mise en œuvre des divers accords internationaux sur l'environnement, d'où l'urgence de parvenir à l'aboutissement du processus de réforme de la gouvernance internationale de l'environnement, qui devrait consacrer le renforcement de l'autorité des organes pertinents des Nations Unies, notamment du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

80. Les préoccupations liées aux changements climatiques ne doivent nullement détourner l'attention des autres problèmes du développement, au moment où la pauvreté et le sous-emploi restent, pour la plupart des pays du Sud, des défis majeurs, auxquels il faut

d'ailleurs ajouter leur vulnérabilité aux facteurs exogènes, tels que les catastrophes naturelles et l'instabilité des cours mondiaux des matières premières, et la persistance des contraintes traditionnelles, tels que le cycle infernal de la dette dans lequel les pays africains restent enfermés.

81. L'autre problème qui reste entier a trait à la mobilisation des ressources pour le développement, à cause des promesses non tenues de financement des Objectifs du Millénaire pour le développement et d'appui au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Il est à espérer que la Conférence internationale de suivi du Consensus de Monterrey, prévue en 2008 au Qatar, permettra de redresser les déséquilibres actuels et d'amorcer les progrès tant attendus dans les régions pauvres.

82. En outre, en dépit de ses vertus certaines, la mondialisation semble avoir accentué jusqu'ici la marginalisation de la vaste majorité des peuples du Sud, principalement en Afrique. L'impasse dans laquelle se trouve depuis deux ans le cycle des négociations de Doha ne fait qu'éloigner les chances que la mondialisation profite à ces peuples.

83. Sur un autre plan, le désenclavement numérique et technologique de l'Afrique pourrait largement faciliter l'essor économique des pays du continent et les aider à bénéficier de toutes les opportunités qu'offre l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). C'est l'objectif que vise le Fonds de solidarité numérique proposé par le Sénégal au nom de l'Afrique lors du Sommet mondial sur la société de l'information de décembre 2003 à Genève.

84. En dépit des turbulences économiques et financières et des impondérables de la mondialisation, le Sénégal s'est inscrit dans une dynamique de croissance accélérée sur la période 2006-2015, avec pour objectifs d'installer le pays dans le camp des pays émergents en portant, sur le long terme, son taux de croissance à 7-8%; en doublant son PIB sur 10 ans; et en doublant son PIB par habitant sur 15 ans. Cette volonté procède d'efforts soutenus dans la mise en œuvre de la deuxième version de la stratégie de réduction de la pauvreté pour la période 2006-2010, sur la base des Objectifs du Millénaire pour le développement, qui vient d'être approuvée par la Table ronde entre le Sénégal et ses partenaires au développement. En même temps, le Sénégal s'efforce

d'améliorer l'environnement des affaires, à travers, notamment, l'allégement des procédures administratives liées à l'investissement privé, la réduction de la charge fiscale de l'entreprise, le développement des infrastructures de base et la promotion de la bonne gouvernance.

85. Cependant, la facture pétrolière, qui pèse de plus en plus lourd sur les finances publiques et l'équilibre budgétaire, risque de remettre en cause ces prévisions et les acquis sociaux obtenus au terme de plusieurs années d'efforts. C'est dans ce cadre qu'il convient d'inscrire la création, avec d'autres pays d'Afrique, de l'Association des pays africains non producteurs de pétrole (PANPP), dont l'objectif est de favoriser, entre autres, le développement des énergies alternatives par l'exploitation du potentiel du continent en biocarburants.

86. Au reste, le recours aux biocarburants, outre le fait qu'il permet de réduire la dépendance à l'égard du pétrole et de ses dérivés, contribue à préserver l'environnement mondial. Dans le même esprit, le Sénégal participe à la lutte contre l'érosion maritime, à l'implantation de 7 000 km de plantations d'arbres autour de l'espace sahélien et à l'installation de bassins de rétention des eaux de pluie. Le pays reste également engagé dans sa volonté de préserver ses acquis sociaux dans les domaines de l'éducation et de la santé, de la promotion des femmes et de la lutte contre les maladies infectieuses comme le paludisme, la tuberculose et le VIH/sida.

87. **M. Alahraf** (Jamahiriya arabe libyenne) dit qu'il est important d'appuyer les efforts de développement des pays à revenu intermédiaire en leur apportant une assistance technique, en établissant des partenariats efficaces et transparents et en appuyant des programmes destinés à accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Le renforcement de la coopération Sud-Sud est également crucial pour l'utilisation partagée des ressources naturelles et humaines et représente une option stratégique pour l'établissement d'une coopération fructueuse sur une gamme de questions. Sur ce point, la communauté internationale a un rôle vital à jouer en mettant en œuvre les recommandations du Sommet du Sud (Groupe des 77 et Chine), qui déboucheraient sur les améliorations économiques et sur un relèvement des niveaux de vie. Il se félicite de la convocation en Argentine en 2008 d'une conférence internationale de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de

Buenos Aires concernant la coopération technique entre pays en développement et du Plan d'action de Doha concernant la coopération Sud-Sud.

88. Le développement est inextricablement lié à la mondialisation et à la libéralisation du commerce, qui élargissent les possibilités mais représentent aussi de rudes défis financiers et économiques. Leur résultat préoccupant est qu'elles offrent des avantages inégaux qui, en fin de compte, creusent le fossé des revenus entre pays développés et en développement. C'est pourquoi il faut une stratégie mondiale qui introduise une dimension du développement et tienne compte des droits de propriété intellectuelle, des transferts de technologie et de l'accès aux médicaments pour les maladies meurtrières.

89. Il souligne la nécessité d'accorder l'attention voulue au continent africain, dont fait partie la Jamahiriya arabe libyenne, et de renforcer les activités de développement de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NOPADA). Les programmes et institutions des Nations Unies ont un rôle de premier plan à jouer à cet égard. En conclusion, il ajoute que son pays est déterminé à honorer ses obligations concernant la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, et qu'il compte sur l'appui de tous les États membres de l'OMC pour que soient menées à leur terme ses négociations, amorcées en 2004, en vue de son adhésion à cette organisation.

90. **M. Ndjoukou** (Organisation internationale du travail) rend compte de quelques importantes décisions prises ces dernières années par l'Organisation. Les Conclusions du Sommet mondial de 2005, de même que la Déclaration ministérielle du Conseil économique et social, ont souligné le rôle central d'un emploi productif et rémunérateur et d'un travail décent dans l'élimination de la pauvreté, l'obtention d'une croissance économique soutenue et l'établissement des bases d'un développement durable. Plusieurs réunions ont eu lieu pour renforcer les décisions en faveur d'une politique de travail décente à l'échelon régional et, collectivement, ces efforts ont commencé à ouvrir la voie au développement en axant les politiques nationales et mondiales sur l'offre d'un travail décent.

91. Par-delà ces progrès, il importe de concentrer les efforts sur les 2,8 milliards de travailleurs qui restent dans l'incapacité de gagner suffisamment pour se hisser et hisser leurs familles au-dessus du seuil de

pauvreté. Il ne faut pas non plus oublier qu'il reste encore beaucoup à faire pour accéder à une mondialisation équitable. Un monde où des multitudes d'êtres restent pris au piège d'une perpétuelle pauvreté avec peu de possibilités de s'en arracher est un monde aux prises avec de graves difficultés.

92. Le monde est à la recherche d'un développement durable poursuivant à la fois des objectifs économiques, sociaux et écologiques. Il faut accroître la demande de main d'œuvre en même temps que la productivité et les revenus des personnes que le travail maintient en situation de pauvreté; intégrer les communautés socialement exclues au marché du travail; mettre fin à la discrimination, notamment envers les femmes et les filles; et améliorer les conditions dans lesquelles les pays en développement commercent avec les pays riches et financent leurs investissements.

93. L'Organisation internationale du travail continue de faire sa part pour influencer sur ce processus en affectant un volume substantiel de ressources à ses Programmes de travail décent par pays et en répondant à la demande d'appui émanant des pays, en veillant particulièrement à ce que soient entendues les voix des travailleurs comme des employeurs. En Afrique, l'emploi et la protection sociale visant la réduction de la pauvreté forment l'ossature du programme régional. Sur le continent américain, l'action vise résolument à promouvoir un travail décent, qui est l'un des facteurs clés de l'élaboration des politiques au niveau des pays. Dans les États arabes, la libéralisation des échanges et la démocratisation suscitent une sensibilisation progressive aux droits des travailleurs. En Europe et en Asie centrale, le programme est axé principalement sur la liberté d'association et la concertation sociale, l'emploi et la politique à l'égard du marché du travail, la sécurité et la santé sur le lieu de travail, la réforme des régimes de retraite et une aide sociale ciblée. Dans la région Asie et Pacifique, la grande priorité est l'emploi et la réduction de la pauvreté.

94. On ne saurait dissocier la notion de travail décent de celle de développement durable. La première n'a pas à être sacrifiée sur l'autel de la durabilité écologique. Pour s'adapter aux changements climatiques et les atténuer, il faut de nouvelles formes d'utilisation et de conservation des ressources naturelles. L'Organisation internationale du travail s'efforce de relever ces défis à travers son « Initiative pour des emplois verts ».

95. L'OIT a mis au point un ensemble de dispositions pour aider les institutions spécialisées à effectuer des évaluations de l'application des conclusions sur le travail décent à leurs propres programmes et activités. Une action cohérente de la part des organisations et du système multilatéral est essentielle à la réalisation d'objectifs mondiaux. L'ouverture d'une nouvelle session de la Deuxième Commission offre l'occasion de mobiliser les énergies pour la recherche de politiques cohérentes et complémentaires et de moyens de surmonter les obstacles du passé. L'OIT est prête à participer à des partenariats plus larges dans les domaines où elle peut apporter l'expérience considérable de ses trois catégories de mandants.

La séance est levée à 17 h 45.